



Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ». (LIP, art. 81.3)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte. Et, de la section en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur des **motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.**

Nom de l'établissement : Centre de formation des Laurentides

Date d'évaluation du plan de lutte : 22.04.2026

Date du CE : 05.2026

Année scolaire : 2025-2026

Évaluation des éléments du plan de lutte

Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

Selon les informations qui nous sont rapportées, le portrait de la situation semble le même.

Cependant, des changements sont à venir dans plusieurs de nos établissements (déménagement de l'ÉA au Sommets, incertitudes et modification de la composition de l'équipe...). Ainsi, il est difficile d'évaluer l'évolution de la situation pour l'an prochain étant donné les changements de repères anticipés au niveau de l'organisation des services ainsi que les modifications en ce qui concerne les ressources humaines et matérielles.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter : Considérer les différents changements pour mettre en place les mesures de prévention appropriées. Prévoir une intensité de services pour maintenir le sentiment de bien-être à l'école.

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures choisies ont-elles été mises en place ?
- Les mesures ont-elles été efficaces ? Quels ont été les effets ?

Commentaires : La majorité des mesures choisies ont été mises en place. La diversité des moyens de sensibilisation et de dénonciation semblent avoir facilité la dénonciation dans la majorité de nos établissements.

-
- Les mesures tiennent compte des priorités ? Si oui, comment ?

Oui, les mesures tiennent compte de nos trois priorités. De façon spécifique, nos mesures ciblent la diminution du nombre d'agressions verbales et sociales par leurs actions préventives et ciblées. La mise en place du code QR et les affiches favorisent la dénonciation de situation de violence et d'intimidation par la diversification des moyens. Les ateliers offerts par les membres de l'équipe psychosociale et les partenaires permettent aux élèves de connaître les personnes de référence au besoin. De plus, ils permettent la promotion de la diversité et de l'inclusion sociale.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter : L'ensemble des mesures proposées ont été mis en place dans un ou plusieurs établissements. Pour être davantage efficace, l'ensemble des mesures devraient être mises en place dans tous nos établissements. En début d'année, une présentation des résultats du QSVE-BE a été effectuée par établissement suivi d'une consultation des équipes sur les priorités à mettre en place. Il semble recommandé de poursuivre cette initiative et de la réinvestir en cours d'année pour favoriser l'implication de l'ensemble des membres du personnel.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
- Les parents sont-ils bien informés ?

Commentaires :

Les mesures mises en place semblent faciliter la participation des parents. Il semble que les parents des élèves de l'éducation aux adultes semblent mieux informés que ceux de la formation professionnelle.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

À l'ÉA, une rencontre d'information est offerte aux parents concernant les services offerts et les ressources avant l'inscription (avec autorisation de l'élève pour élève majeur). À la formation professionnelle, il serait pertinent d'ajouter cette mesure dès le début de la formation.

Une mise à jour des informations du site Internet est à effectuer. Le code de vie est à ajouter pour l'ensemble des établissements et la liste des personnes ressources est à ajuster. Actuellement, seulement les membres de l'équipe psychosociale de la FP sont inscrits.

Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour formuler une plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
- Les modalités ont-elles été diffusées ?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?

Commentaires :

L'ensemble des modalités sont accessibles, mais ne semblent pas suffisantes ou connues par l'ensemble des élèves et des membres du personnel.

Les affiches ajoutées dans les corridors scolaires et les salles de bain sont utilisées comme modalité de diffusion.

Les actions à réaliser par le personnel en lien avec la procédure de traitement des plaintes sont à diffuser de différentes façons et à différents moments de l'année.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Il semble pertinent de faire un rappel à chaque année et en cours d'année pour présenter les modalités applicables pour signaler une situation à l'ensemble des membres du personnel (ex. : par courriel – pochette de la rentrée). De plus, les modalités pour effectuer une plainte devrait être plus accessibles aux élèves (site Internet du CSL, du CSSL, affiches) et aux membres du personnel.

Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte de d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

Les mesures sont pertinentes et efficaces, mais des mesures supplémentaires peuvent être appliquées afin qu'elles soient suffisantes.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Sensibiliser et offrir une formation continue à l'ensemble de l'équipe pour s'assurer de la confidentialité lors des communications (ToscaNet et courriel).

Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
 - Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?
-

Commentaires :

Les actions prises sont claires. Par contre, des moyens diversifiés doivent être pris afin de s'assurer qu'elles soient plus accessibles.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Diversifier les moyens pour diffuser l'information : offrir une synthèse de l'information ; la diffuser par courriel ; la mettre dans les pochettes du PDL ou sur la pochette afin qu'elle soit plus accessible ; effectuer des rappels à différents moments de l'année.

Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ? À développer des compétences dans leur pouvoir d'agir ?
 - Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et de nouvelles compétences ?
 - Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?
-

Commentaires :

Les mesures inscrites semblent pertinentes et suffisantes. Les mesures de soutien et d'encadrement offertes sont habituellement perçues comme aidantes pour la majorité des élèves (victimes, élèves témoins et auteurs). Les élèves qui sont victimes nous rapportent qu'ils se sentent en sécurité. Le soutien individualisé offert semble favoriser le développement de nouveaux comportements et de nouvelles compétences. Cependant, il semble pertinent de bonifier notre offre en s'assurant d'offrir des ateliers plus ciblés (petits groupes).

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
- Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (Comportements de remplacement)
- Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?

Commentaires :

La gradation des mesures proposées est pertinentes. Cependant, il semble qu'elles ne soient pas systématiquement toutes mises en place. Ainsi, elles doivent être appliquées pour s'assurer que les victimes se sentent en sécurité et que nous observions systématiquement une diminution des comportements inappropriés et l'apprentissage de nouveaux comportements. À cet effet, l'utilisation des gestes de réparation est à prioriser.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
- La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?

Commentaires :

Les mesures sont appliquées systématiquement et de façon efficace. La consignation des événements n'est pas effectuée de la même façon à la formation professionnelle et à l'éducation aux adultes, mais elles sont également efficaces.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ;

Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

La formation a été offerte à l'ensemble des membres du personnel. Elle est disponible en cours d'année (site Internet). Les directions-adjointes ont un registre permettant d'assurer le suivi des formations.

À noter, il semble essentiel que l'ensemble du personnel d'un établissement, incluant le personnel de l'équipe psychosociale, soit informé ou convoqué lors de la visite de partenaire (ex. : formation offerte par le CALACS). Dans ce sens, tous les membres entendent la même information.

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

• Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Oui, les mesures de sécurité pour les VACS sont appliquées.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Conditions de mise en œuvre

	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Les conditions de mise en œuvre sont mises en place.	☐	☒	☐
Le personnel est mobilisé.	☐	☒	☒
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	☒	☐	☐
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	☒	☐	☐
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	☐	☒	☒
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	☒	☐	☐
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	☒	☐	☐
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	☒	☐	☐
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	☒	☐	☐
Les élèves sont impliqués.	☐	☒	☐
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	☐	☒	☒
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaire.	☐	☒	☐